

ASSEMBLÉE NATIONALE

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

AMENDEMENT

N ° AS3

présenté par

Mme Rixain, Mme Calvez, M. Claireaux, Mme Couillard, M. de Rugy, Mme Gayte, M. Gérard, M. Gouffier-Cha, M. Gouttefarde, Mme Kerbarh, M. Lauzzana, Mme Le Feur, Mme Le Peih, Mme Panonacle, M. Perea, M. Templier, M. Touraine, Mme Trisse et Mme Vanceunebrock

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.